



Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 01/07/2021
ID : 030-213000037-20210701-DCM202151-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 01/07/2021
ID : 030-213000037-20210701-DCM202151-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2021-51/1.2/30-06

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 22-06-2021
Notifiée aux élus le : 24-06-2021
Date de l'affichage : 24-06-2021

L'an deux mille vingt et un,
Le TRENTE JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE et Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration : Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Christine DUCHANGE à Michele PALLARES, Alain BAILLIEU à Christian GROUL, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Michel AUSSANAIRE à Pierre MAUMEJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

OBJET :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
BROCANTES ET PUCES

Rapporteur : Régis VIANET

Le contrat de délégation du service public pour l'organisation d'un marché aux brocantes et puces arrive à échéance le 30 juin 2021. Afin de pouvoir le relancer, il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise et adopte le rapport y afférent.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- De prolonger le contrat actuel de délégation de service public pour l'occasion d'un marché aux brocantes et puces jusqu'au 31 décembre 2021, soit pour une durée de six mois.
- De dire que toutes les clauses du contrat non expressément modifiées par le présent avenant demeureront intégralement applicables.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prolonge le contrat actuel de délégation de service public pour l'occasion d'un marché aux brocantes et puces jusqu'au 31 décembre 2021, soit pour une durée de six mois.
- De dire que toutes les clauses du contrat non expressément modifiées par le présent avenant demeureront intégralement applicables.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 01/07/2021

ID : 030-213000037-20210701-DCM202151-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 01/07/2021

Le Président de séance,
Pierre MAUMEJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2021-51	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BROCANES ET PUCES - AVENANT	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication